



Abivax présente ses résultats financiers du premier semestre 2024

9 septembre 2024

- Solde de trésorerie de 222 millions d'euros au 30 juin 2024 ; capacité de financement jusqu'au quatrième trimestre 2025.

PARIS, France, 9 septembre 2024, 22 h 00 CEST – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour moduler la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd'hui ses résultats financiers semestriels 2024, arrêtés au 30 juin 2024. Les comptes semestriels du premier semestre 2024, arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 5 septembre 2024, ont été examinés par les commissaires aux comptes externes de la Société.

Abivax a récemment fourni des mises à jour sur ses objectifs commerciaux et opérationnels dans les communiqués de presse publiés le 15 juillet 2024 (« Abivax fournit une mise à jour opérationnelle et fait le point sur son programme clinique clé ») et le 6 août 2024 (« Abivax annonce que l'essai de phase 3 ABTECT atteint une étape clé de recrutement »).

Faits marquants financiers du premier semestre 2024 (chiffres IFRS)

Compte de résultat	Semestre clos le 30 juin,		Evolution
	2024	2023	
En millions d'euros			
Total produits d'exploitation	6,8	2,3	4,5
Total des dépenses d'exploitation			
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	(64,7)	(32,6)	(32,1)
<i>dont frais commerciaux et marketing</i>	(4,2)	(0,2)	(4,0)
<i>dont frais généraux et administratifs</i>	(17,9)	(6,8)	(11,1)
Perte d'exploitation	(80,0)	(37,3)	(42,7)
Gain (perte) financier	(1,6)	(14,7)	13,1
Perte nette de la période	(81,6)	(52,0)	(29,6)

Bilan	30/6/2024	31/12/2023	Evolution
<i>en millions d'euros</i>			
Position financière nette	120,4	203,2	(82,8)
dont autres actifs financiers courants et actifs courants*	17,7	28,3	(10,6)
dont dépôts à terme fixe (échéance > 1 an)	0,0	0,0	0,0
dont dépôts à terme fixe (échéance < 1 an)	0,0	9,0	(9,0)
dont trésorerie disponible et équivalents de trésorerie	222,3	251,9	(29,6)
(dont dettes financières)**	(119,6)	(77,0)	(42,6)
Total Actif	284,5	327,1	(42,6)
Total des capitaux propres	126,5	196,0	(69,5)
* Hors éléments du contrat de liquidité (liquidité et actions propres) et charges constatées d'avance			
** Les passifs financiers comprennent les emprunts, les emprunts obligataires convertibles, les instruments dérivés, les certificats de redevances et les autres passifs financiers			

- La perte d'exploitation a augmenté de 42,7 millions d'euros pour atteindre -80,0 millions d'euros, par rapport à une perte de -37,3 millions d'euros pour le semestre clos au 30 juin 2023. Le résultat d'exploitation, composé principalement du crédit d'impôt Recherche et des subventions, a augmenté de 4,5 millions d'euros pour atteindre 6,8 millions d'euros, par rapport à 2,3 millions d'euros pour le semestre clos au 30 juin 2023. L'augmentation de la perte d'exploitation s'explique par les charges d'exploitation décrites ci-dessous.
- Les dépenses de recherche et développement (R&D) ont augmenté de 32,1 millions d'euros, atteignant -64,7 millions d'euros au cours du premier semestre 2024, par rapport à - 32,6 millions d'euros au cours de la même période en 2023. Cette hausse s'explique principalement par les charges liées à :
 - Une augmentation de 25,6 millions d'euros, soit 98 %, liée à notre programme clinique sur la rectocolite hémorragique (RCH), principalement en raison de la progression des essais cliniques de phase 3 portant sur obefazimod dans le traitement de la RCH (où les coûts des essais cliniques de phase 3 étaient significativement plus élevés qu'en phase 2) ;

- 0,9 million d'euros de dépenses liées à notre programme clinique sur la maladie de Crohn (MC), par rapport à l'absence de dépenses au premier semestre 2023, en raison des coûts de planification engagés pour l'essai de phase 2b sur la MC ; et
 - Une augmentation de 4,8 millions d'euros, soit 113 %, des dépenses de personnel transversal liée à l'expansion globale des effectifs de R&D afin de soutenir notre croissance organisationnelle et l'émission de nouvelles attributions d'actions aux dirigeants et aux employés de R&D.
- Une augmentation des charges commerciales et marketing (C&M) atteignant -4,2 millions d'euros pour la période semestrielle se terminant le 30 juin 2024, par rapport à -0,2 million d'euros pour la même période en 2023. Ces dépenses consistent principalement en des frais de consultation associés à des études de marché en vue de nos futurs efforts de vente et de commercialisation aux États-Unis.
- Les dépenses générales et administratives (G&A) ont augmenté pour atteindre -17,9 millions d'euros, contre -6,8 millions d'euros pour le premier semestre 2023. Cette augmentation s'explique principalement par :
 - Une augmentation des coûts de personnel de 7,9 millions d'euros, résultant d'une augmentation des effectifs pour soutenir l'expansion de la Société ainsi que l'émission de nouvelles attributions d'actions à nos dirigeants et employés ; et
 - Une augmentation des frais juridiques et professionnels et autres coûts liés à l'activité en tant que société à double cotation.
- L'effectif total à fin juin 2024 était de 84 personnes et a augmenté par rapport à décembre 2023 en raison de la mise en place de l'infrastructure opérationnelle aux États-Unis et en Europe.
- Pour le semestre clos le 30 juin 2024, notre perte financière nette de -1,6 million d'euros s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Des charges d'intérêt de -4,2 millions d'euros liées aux emprunts et aux prêts ;
 - Une charge non monétaire de -1,9 million d'euros liée à nos certificats de redevance ;
 - Une charge non monétaire de -1,6 million d'euros liée à l'amortissement des charges constatées d'avance liées aux coûts de transaction des emprunts obligataires Kreos/Claret tranche C ;
 - Une charge non monétaire de -1,5 million d'euros liée à une augmentation de la juste valeur des dérivés de bons de souscription émis dans le cadre du financement Kreos/Claret ; et
 - Principalement compensée par des produits d'intérêts de 4,8 millions d'euros liés aux produits investis de notre introduction en bourse aux États-Unis et de notre cotation au Nasdaq et des gains de change de 2,3 millions d'euros.
- La trésorerie au 30 juin 2024 était de 222,3 millions d'euros, contre 260,0 millions d'euros (y compris d'autres actifs financiers de 9,0 millions d'euros) au 31 décembre 2023. La diminution était due à l'utilisation de -85,2 millions d'euros dans les opérations, compensée par 48,5 millions d'euros de produits nets provenant du tirage des tranches B et C du financement Kreos/Claret (voir ci-dessous).
- Dans le cadre de l'opération de financement par dette structurée d'un montant total pouvant atteindre 75 millions d'euros avec Kreos Capital et Claret European Growth Capital conclue le 21 août 2023 (le « financement Kreos/Claret »), Abivax a procédé au tirage des deuxième et troisième tranches du financement Kreos/Claret pour un montant de 25 millions d'euros chacune.
 - La deuxième et la troisième tranche sont toutes deux constituées de 25 000 000 obligations senior garanties non convertibles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune, qui ne seront cotées sur aucun marché ;
 - L'émission des deuxième et troisième tranches des obligations non convertibles Kreos/Claret a eu lieu le 28 mars 2024 et le 21 juin 2024, respectivement ;
 - Un taux d'intérêt variable de 7,5 % du taux de base de la Banque centrale européenne (MRO) (avec un plancher à 2,5 % et un plafond à 4 %) s'applique aux deux tranches. Ces obligations non convertibles seront remboursées mensuellement jusqu'au 31 mars 2027, après un remboursement différé du capital jusqu'au 1er février 2025.
- Abivax et Bpifrance se sont mis d'accord sur l'arrêt des projets RNP-VIR et Carena. Dans le cadre de cette résiliation, Abivax doit rembourser respectivement 2,4 millions d'euros et 0,2 million d'euros à Bpifrance, conformément aux termes du financement mis à disposition par Bpifrance à Abivax pour ces projets.
- La période de tirage pour la tranche B de l'opération de financement par dette structurée avec Heights conclue le 20 août 2023 a expiré le 24 août 2024. Abivax n'a pas tiré la tranche B avant cette date.
- La Société est en train de mettre fin au contrat de liquidité signé le 4 février 2019 avec la société TRADITION SECURITIES AND FUTURE (TSAF SA). La résiliation devrait prendre effet à compter du 30 septembre 2024.

Sur la base des fonds actuellement disponibles, Abivax prévoit de pouvoir financer ses besoins en trésorerie d'exploitation jusqu'au quatrième trimestre 2025.

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, le candidat médicament phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active. De plus amples informations sur la Société sont disponibles sur www.abivax.com. Suivez-nous sur LinkedIn et X, anciennement Twitter, @ABIVAX.

Contact

Patrick Malloy
SVP, Relations avec les investisseurs Abivax

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « concevoir », « s'attendre à », « à terme », « futur », « potentiel », « planifier », « projet » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives incluent des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax, les attentes d'Abivax concernant la disponibilité des données ainsi que le calendrier de recrutement et la communication des résultats de ses essais cliniques, y compris son essai d'induction de phase 3 ABTECT et les essais d'extension de Obefazimod dans la RCH et l'essai de phase 2b sur Obefazimod dans la MC, la disponibilité et le calendrier des données précliniques pour appuyer la prise de décision sur les traitements candidats à utiliser en association avec Obefazimod dans la RCH, ainsi que la disponibilité et le calendrier de divulgation des données précliniques de ces médicaments de thérapie combinée, la sélection d'un candidat médicament de suivi pour l'obefazimod dans la bibliothèque miR-124 d'Abivax, le calendrier des soumissions de NDA et de sNDA, le potentiel d'Obefazimod à apporter un bénéfice significatif aux patients souffrant de RCH, de MC, de MICI ou d'autres indications, et le recrutement de patients dans les essais cliniques, la trésorerie d'Abivax et sa stratégie visant à étendre sa trésorerie, et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, contingences et imprévus figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans notre Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Commission Securities and Exchange US le 5 avril 2024 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, imprévus et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/IRB suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, cancérigènes, toxiques, CMC et cliniques. Par ailleurs, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont sujettes à changement sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.